



**REUNION DU COMITE DE PROGRAMATION ET DE SUIVI
DU GAL DU PAYS DE GATINE
DU 11 mars 2003**

Compte-rendu

Etaient présents les membres du GAL suivants :

Gilbert FAVREAU	Président du GAL du Pays de Gâtine
Eric BACHELIER	Chef de la brigade du Conseil Supérieur de la Pêche des Deux-Sèvres
Hélène BLAUD	Chambre d'agriculture
Roland GIRARD	Comité départemental de la randonnée pédestre des Deux-Sèvres
Jean CANTET	Syndicat des Eaux de Gâtine
Gilles BERTINEAU	CPIE
René CHARRON	Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jean-Yves CAROU	Laiterie coopérative de La Chapelle Thireuil
Frédéric DAVID	Animateur de la Fédération des CUMA des Deux-Sèvres
Jacky MARILLEAU	Maison Familiale Rurale de St Loup S/Thouet
Jean- Louis MAURY	FARRE
Gérard VITRE	GRAPE
Christelle ROGEON	SEM Tourisme et Pêche PESCALIS
Jean-Louis POTIRON	Institution Interdépartementale de la Sèvre Nantaise
Alain THIBAUD	Président SIAH Autize
Philippe PETITEVILLE	Fédération de la Pêche des Deux-Sèvres
Raphaël GRIMALDI	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
Dominique PAQUEREAU	Vice-président du Conseil Général des Deux-Sèvres
Catherine SOUTY-GROSSET	Université UMR-CNRS
Joël MORIN	Président du Syndicat d'initiative de Champdeniers
Pierrette TEILLIER	SI Airvault
Hubert ROBIN	Vice président de la Chambre de Métiers des Deux-Sèvres

Jean-Michel PEROU	Communauté de communes Espace Gâtine
René GIRARD	Communauté de communes de Parthenay
Bernard HIPEAU	Président de la Communauté de Communes de l'Orée de Gâtine

Assistaient également :

Christophe SALIN	Sous-préfet de l'arrondissement de Parthenay
Frédéric TOURNADE	Délégation régionale du CNASEA
Michel MOLLON	DDAF

Nathalie GUILLET	Chargée de mission LEADER+ du Pays de Gâtine
Aurélien LAFAYE	Chargée de mission communauté de communes Orée de Gâtine
Anne-Cécile CHARTIER	Chargée de mission environnement – Pays de Gâtine
Emmanuel MARCHAND	Conseil Général des Deux-Sèvres – service environnement
Alain EMERIT	Chambre d'Agriculture – antenne Parthenay

Isabelle MOUZAY	Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
Pierre-Emmanuel DESSEVRES	Chargé de mission communication Pays de Gâtine
Bertrand BUREL	Chargé de mission Communauté de communes Espace Gâtine
Laurent MAINETTE	Communauté de commune de Parthenay
Tony BAILLY	CPIE
Erwan DREAN	Directeur de la station PESCALIS
Michel HAMEL	Syndicat des eaux de Gâtine
Jean-François BELGODERE	Lyonnaise des Eaux

Monsieur FAVREAU ouvre la séance en accueillant tous les membres du Comité de Programmation et de suivi LEADER+. Il rappelle qu'il est composé des membres de plein droit et des membres consultatifs du Groupe d'Action Locale (GAL), des services de l'Etat et du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Il remercie la Communauté de communes Espace Gâtine qui permet que cette réunion se déroule dans ses locaux.

La règle du double quorum est vérifiée. Le comité de programmation décide valablement lorsque le double quorum est respecté :

- **50 % des membres de plein droit du GAL sont présents à la séance**
- **50 % au moins des membres de plein droit présents appartiennent au collège privé**

Les opérations inscrites à l'ordre du jour sont examinées :

1/ Examen des opérations instruites.

Mesure 6 : Hydrocitoyenneté, eau source de connaissance

Opération n° 1040 : Elaboration d'un plan de gestion et de valorisation pédagogique du site d'interprétation des sources du Thouet par la communauté de communes Orée de Gâtine.

L'opération a pour objet la mise en valeur écologique et pédagogique de l'écosystème des sources du Thouet dans le cadre du projet structurant local intercommunautaire sur le thème de l'eau par la proposition de scénarios de préservation, restauration et gestion écologique et pédagogique du site au regard des objectifs du maître d'ouvrage et en lien avec ses capacités d'intervention ;

la description pour le scénario retenu des actions concrètes à mettre en œuvre en terme d'aménagement (restauration paysagère et écologique, accueil du public et valorisation pédagogique, organisation des usages) et de gestion périodique du site et d'animation par la mise en place d'un plan d'action opérationnel.

Les communautés de communes « Orée de Gâtine » et « Espace Gâtine » ont établi une convention partenariale pour la valorisation écologique et pédagogique du site des sources du Thouet et une convention tripartite d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes.

Des objectifs écologiques et pédagogiques sont attendus :

- è Protéger, améliorer et gérer durablement l'intérêt écologique et paysager des Sources du Thouet et contribuer ainsi à la préservation des espèces et habitats d'intérêt patrimonial du Thouet amont ;
- è Valoriser les potentiels locaux à partir du thème central : « Sources » ;
- è Renouer le contact, créer des échanges, des liens avec la population locale et entre la population locale et extérieure ;

- È Etre un support « terrain » au futur lieu d'accueil pédagogique dans le bourg du Beugnon en tant qu'espace de recherches, de travail, de « production intellectuelle » et de ressources documentaires pour les « dits scientifiques » et enseignants.
- È Avoir une fonction éducative : observation, identification, lecture de paysage, animation, accueil de classes vertes en réseau avec les autres sites similaires sur le Pays de Gâtine. Faire du site un espace de référence et de suivi pour le public scolaire ;
- È Permettre au public randonneur ou pas, au public jeune, sensible, au public dit « scientifiques », d'appréhender l'écosystème source et les mesures de gestion d'un tel site à travers des approches pédagogiques, sensorielles et auditives ;
- È Faire prendre conscience aux publics des enjeux liés à la ressource en eau, faire du site un espace expérimental par la mise en place de mesures liées à la gestion et à la protection de la ressource en eau ;
- È Responsabiliser les populations par rapport à cet espace naturel fragile qu'est une zone humide, à la gestion de l'eau et à sa protection ;
- È Etre un lieu supplémentaire de réponse aux grandes problématiques environnementales liées à l'eau en identifiant des partenariats publics ou privés sensibilisés à ces thèmes hydrographiques ;

L'étude devra permettre l'établissement d'un inventaire détaillé de la biodiversité du site, du Plan de valorisation et d'aménagement pédagogique des terrains des sources du Thouet acquis par le maître d'ouvrage et du sentier d'interprétation en compatibilité avec l'objectif de préservation et de valorisation écologique du site et la réalisation d'un plan de travaux à destination de la maîtrise d'œuvre du projet.

Monsieur le Sous-Préfet note la pertinence des objectifs de préservation, restauration et gestion du site ainsi que l'équilibre harmonieux entre aménagement et valorisation.

Le GAL programme cette opération d'un coût total de 18 000 € HT dont 7 200 € de FEOGA soit un taux d'intervention de 40 % au titre de la mesure 6.

Mesure 6 : Hydrocitoyenneté, eau source de connaissance

Opération : Acquisition des locaux de l'ancienne école par la commune du Beugnon

Cette opération a pour objet la création d'un lieu d'accueil pédagogique sur l'écosystème des sources – dont est ici proposée la première phase : l'acquisition des locaux de l'école devant accueillir cette structure.

Ce projet est complémentaire de l'achat du site des sources réalisé par la communauté de communes Orée de Gâtine. La commune du Beugnon se porte maître d'ouvrage d'un patrimoine local important. Il appartient actuellement au diocèse et par le biais de cette opération entrerait dans le patrimoine public communal.

Monsieur le Sous-Préfet souligne l'intérêt d'une création d'un lieu d'accueil pédagogique sur cette zone qui est le théâtre d'un projet global structurant intercommunautaire. Toutefois, il rappelle que la communauté de communes a la compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un tel investissement.

Monsieur HIPEAU indique qu'il est intéressant pour la commune de garder de patrimoine.

Monsieur FAVREAU soutien l'expertise juridique de Monsieur le Sous-Préfet.

Compte tenu de ces remarques, le GAL ajourne cette opération qui pourra être examinée à nouveau lors de la prochaine réunion du comité de programmation. Le nouveau dossier présenté devra tenir compte de l'analyse soutenue par les membres du GAL.

Mesure 7 : l'eau source de tourisme

Opération n°960 : conception et réalisation d'une cartographie halieutique en Gâtine

L'opération a pour objet une étude approfondie des principaux lieux de pêche en rivière et en étangs sur le territoire de Gâtine, puis réalisation d'une cartographie à partir de ces données à destination des touristes et de la population locale en vue de la mise en marché d'un produit pêche.

Le projet est composé de 2 parties :

L'étude est réalisée par la fédération départementale de la Pêche des lieux de pêche en rivière complétée par des éléments sur les lieux de pêche en étangs. Cette étude sera effectuée en interne avec la participation du réseau des AAPPMA. Afin de conforter l'utilité de cette cartographie pour le développement de l'offre touristique et l'implication des acteurs du tourisme sur l'ensemble du territoire de Gâtine, il est envisagé d'établir une charte de qualité mentionnant le niveau d'engagement de chacun.

La charte définira le niveau de la qualité des services offerts aux touristes pêcheurs selon les critères suivants :

- présence d'un lieu de stockage du matériel de pêche
- mise à disposition d'une armoire réfrigérée pour conserver le poisson
- possibilité de cuisiner soi même le poisson sur place
- adaptabilité des horaires de repas en fonction de la demande du client
- avoir acquis un minimum de connaissance sur l'activité halieutique possible sur le territoire
- AAPPMA. Les données recueillies seront exploitées et sélectionnées par la fédération départementale de la pêche selon des critères établis par le groupe de travail
- la conception et la réalisation de la cartographie correspondant aux informations fournies précédemment.

Le repérage de ces lieux de pêche sera effectué en fonction des critères de sélection suivants :

- mode de pêche utilisé (type de parcours de pêche)
- accessibilité, des niveaux de difficulté seront établis
- hébergements selon la distance du point de pêche
- services de proximité (cartes de pêche...)

Il est choisi pour la première année d'édition de ce support de le diffuser notamment auprès des magasins spécialisés dans la pêche de la région parisienne.

Monsieur DREAN ajoute que cette étude a pour but de faire évoluer le territoire vers un tourisme de pêche avec la mise en place de services et d'accueil.

Monsieur MOLLON, représentant la DDAF indique que le service eau-environnement établit en ce moment un recensement des cours d'eau.

Monsieur le Sous-Préfet propose, afin d'éviter toute incompréhension, de ne pas utiliser les termes « eau close et eau libre ».

Monsieur FAVREAU souhaite que la DDAF transmette au Pays la nature précise de l'inventaire en cours.

Il rappelle par ailleurs, que cet outil doit être prêt pour les Assises Européennes de la Pêche qui se dérouleront les 12 et 13 juin à PESCALIS, en présence de Monsieur le Premier Ministre.

Ces Assises font l'objet d'une demande de financement LEADER+ au titre du volet coopération transnationale, dossier qui pourra être néanmoins validé au titre de la mesure 7 du programme si la procédure de coopération n'est pas en place ou si la demande ne peut aboutir.

Monsieur PETITEVILLE expose le travail dévolu à la Fédération départementale de la pêche concernant l'étude des sites de qualité pour les pêcheurs qualifiés ou néophytes sur le territoire. Ceci permettra de constituer une véritable base de données halieutiques.

Monsieur POTIRON soutient ce projet qui a pour objectif une véritable mise en tourisme du produit pêche. Cette initiative renforcera économiquement le secteur de la restauration et de l'hébergement du territoire.

Le GAL programme cette opération d'un coût total de 42 809,20 € TTC dont 14 984 € de FEOGA soit un taux d'intervention de 35 % au titre de la mesure 7.

Mesures 8 et 9 : assistance technique

Opérations n°944 et n°791 : animation et gestion

Ces opérations permettent l'animation et le pilotage du programme, la gestion et le contrôle des opérations, ainsi que la communication générale.

Le GAL programme l'opération « animation » pour un coût total de 34 000 € dont 17 000 € de FEOGA soit un taux d'intervention de 50 % au titre de la mesure 8.

Le GAL programme l'opération « gestion » pour un coût total de 40 000 € dont 20 000 € de FEOGA soit un taux d'intervention de 50 % au titre de la mesure 9.

Mesure 3 : Hydrocitoyenneté, actifs du secteur agricole

Opération n° 421 : connaissances des pratiques agricoles pour les adapter

Cette opération a déjà été examinée lors du précédent comité et avait été ajournée. Sa nouvelle présentation intègre les remarques formulées.

L'opération a pour but d'améliorer les pratiques des agriculteurs et de créer une dynamique locale entre les agriculteurs et les ruraux intervenant sur ce territoire.

Cette action devra être démonstrative et transférable.

Le CPIE de Coutières assurera l'enquête effectuée auprès des ruraux.

Une réunion publique se tiendra le 28 avril prochain à l'initiative des 2 communautés de communes concernées.

Un rapport de synthèse sera établi qui devra être une force de proposition pour des futures actions concrètes.

Le GAL programme cette opération d'un coût total de 29 865 € TTC dont 14 933 € de FEOGA soit un taux d'intervention de 50 % au titre de la mesure 3.

Mesure 2 : Hydrocitoyenneté, public jeune

Le dossier suivant est présenté pour information, il a pour objet la création d'un spectacle avec résidence d'artistes sur le thème de l'eau : « Reflets ».

Dans le cadre de la démarche de développement de la pratique de la danse en milieu rural, la compagnie ALEA CITTA souhaite faire découvrir l'eau sous ses différents aspects à travers le langage de la danse et de la musique dans les communautés de communes d'Espace Gâtine, Orée de Gâtine, Sud Gâtine et à Parthenay.

Dans chaque communauté de communes qui s'associe au projet, elle envisage de mettre en place une séance tout public et une séance jeune public, puis une séance finale à Parthenay. Elle diffusera également une sensibilisation hydrocitoyenne dispensée par le CPIE de la Gâtine Poitevine. Seront également proposés aux jeunes des ateliers de pratique de la danse et de sensibilisation à l'eau. Aux côtés de son approche artistique ALEA CITTA fait appel au CPIE de Gâtine Poitevine pour ses compétences environnementales afin de sensibiliser les jeunes à l'élément eau.

Le projet reste à finaliser dans son contenu, dans son calendrier (il couvrirait la période scolaire 2003-2004).

Monsieur le Sous-Préfet souligne que cette singulière initiative donne une dimension culturelle et créative au programme LEADER+ sans le dénaturer, elle renforce les efforts de sensibilisation et de communication déjà entrepris.

Monsieur FAVREAU souhaite que la compagnie vienne présenter son projet lors de la prochaine réunion du GAL.

2 / Modification d'opération

Les 2 opérations Assistance Technique 2002 ont été réalisées comme suit :

Animation : coût total 22 054,63 euros au lieu de 26 000 euros prévus initialement, le montant de FEOGA est revu à la baisse 11 027,32 au lieu de 13 000 (soit une diminution de 1 972,68 euros), la part restant à la charge du Pays est également diminuée 1 027,31 au lieu de 3 000 euros.

Gestion : coût total 25 042,31 euros au lieu de 22 000 euros prévus initialement, le montant FEOGA doit être augmenté, il passe à 12 521,16 au lieu de 11 000 euros (soit une augmentation de 1 521,16 euros), la part restant à la charge du Pays est également augmentée 7 521,15 au lieu de 6 000 euros.

Le GAL accepte ces modifications

3 / Points d'actualité

- Le Syndicat des Eaux de Gâtine présente un procédé innovant pour l'élimination des boues des stations d'épuration à partir d'un montage réalisé à la suite d'une visite dans l'Hérault où est expérimenté ce processus.

Le procédé consiste à étendre sur un lit de copeaux de bois les boues d'épuration, à les malaxer et à les sécher jusqu'à obtention d'une matière fertilisante et sans risque pouvant être utilisée par les collectivités.

Ceci répond à la diminution des contrats d'épandage avec les agriculteurs et à une meilleure prise en compte de l'environnement.

Monsieur le Sous-Préfet confirme la réduction des possibilités d'épandage.

Monsieur FAVREAU souhaite plus d'assurances quant aux conditions d'amendements et d'utilisation de ce compost ainsi fabriqué.

Une étude de faisabilité pour la valorisation des boues sur le périmètre du syndicat est actuellement en cours.

Le syndicat soumettra un dossier circonstancié au GAL du Pays de Gâtine.

- La Maison Familiale Rurale de St Loup

3 jeunes étudiants de la Maison Familiale présentent la trame du questionnaire de l'enquête réalisée auprès d'agriculteurs localisés autour du Cébron.

15 enquêtes ont été réalisées sur 24 agriculteurs sollicités. Les jeunes gens ont été bien accueillis.

Le dépouillement est en cours, en avril sera organisée une réunion de restitution des résultats de l'enquête aux agriculteurs puis ces résultats et les orientations envisagés seront exposés au comité du GAL qui aura lieu en juin.

- La liste des membres de plein droit a été mise à jour en fonction des élections ou remplacements effectués au sein de plusieurs structures. Vous trouverez en annexe la liste dorénavant en vigueur.

- Arentel Productions, agence chargée par le Pays de la réalisation du film sur l'hydrocitoyenneté en Gâtine contactera des personnes ressources qui seront préalablement prévenues par courrier par le Pays de Gâtine.

È È È È

Monsieur FAVREAU lève la séance en remerciant tous les participants. La prochaine réunion du comité de programmation du GAL LEADER + « Gâtine, Château d'eau du Poitou » pour l'année 2003 est fixée **au 10 juin** dans les locaux du CPIE de Gâtine Poitevine.

PARTHENAY le 17 mars 2003

Le Président du GAL LEADER +, Président du Pays de Gâtine

	Public privé	Qualité	Nom	Prenom	Fonction	Organisme	suppléant
1	Prive	Monsieur	POTIRON	Jean-louis		Association Sèvre Nantaise et ses Affluents	René AIRAUD
2	Prive	Madame	BLAUD	Hélène		Chambre d'Agriculture - Vouille	Guy PARNAUDEAU
3	Prive	Monsieur	KERNIVINEN	Alain		Chambre de Commerce et d'Industrie	Michel DAIRAY
4	Prive	Monsieur	ROBIN	Hubert	Vice-Président	Chambre de Métiers - Niort	Odile MORIN
5	Prive	Monsieur	BONNET	Dominique	Président	Comité Départemental Randonnée Pédestre	Roland GIRARD
6	Prive	Monsieur	GRIMALDI	Raphaël		Conservatoire des Espaces Naturels et des Sites	Jean-Philippe MINIER
7	Prive	Monsieur	BERTINEAU	Gilles	Président	CPIE	Tony BAILLY
8	Prive	Monsieur	DAVID	Frédéric		F.D CUMA	Régis BRANCHU
9	Prive	Madame	ROUET	Anita		Fédération Départementale de la Pêche	Georges LAIR
10	Prive	Monsieur	MERCERON	Jean-Marc	Président du G.R.A.P.E	G.R.A.P.E	X
11	Prive	Monsieur	CAROU	Jean-Yves	Directeur de la Laiterie	Laiterie Coopérative de la Chapelle-Thireuil	Jean-Paul GOBIN
12	Prive	Monsieur	VINET	Bernard	Président	Maison Familiale de Secondigny	Yves GUICHARD
13	Prive	Monsieur	MARILLEAU	Jacky	Président	Maison Familiale de St Loup	Pascale MOREAU
14	Prive	Monsieur	TROUSLOT	Franck	Directeur Délégué	ORE-Ifrée	Claire GAGNEUX
15	Prive	Madame	MACHETEAU	Sylvie	trésorière	Réseau FARRE 79	Jean-Louis MAURY
					Président des Producteurs des Fruits des Deux-Sèvres		
16	Prive	Monsieur	GAZEAU	Yves		Syndicat des Producteurs de Fruits	Philippe CANTET
17	Prive	Madame	TEILLIER	Pierrette		Syndicat d'Initiative d'Airvault	Jean-Claude BRUNEAU
18	Prive	Monsieur	MORIN	Joël	Président	Syndicat d'Initiative de Champdeniers	Philippe JHUILLAS
19	Prive	Monsieur	HEULIN	Jean-Louis	Président	Syndicat d'Initiative de Moncoutant	Jean-Claude GAILLARD
20	Prive	Madame	du DRESNAY	Pauline	Présidente	Syndicat d'Initiative de Thénezay	Michel COUSTELLIE
1	Public	Monsieur	BACHELIER	Eric		Conseil supérieur de la Pêche - Deux-Sèvres	François RICHARD
2	Public	Monsieur	MORISSET	Jean-Marie	Député - Président	Conseil Général des Deux-Sèvres	Dominique PAQUEREAU
					Vice-Président du Conseiller Général	Président du Syndicat Mixte de Gâtine - président du GAL	Paul PARENT
3	Public	Monsieur	FAVREAU	Gilbert			
4	Public	Monsieur	MOUILLER	Philippe	Directeur	S.E.M Tourisme et Pêche	Christelle ROGEON
5	Public	Monsieur	THIBAUD	Alain		SIAH Autize	Robert ARNAUD
6	Public	Monsieur	CANTET	Jean	Président	Syndicat des Eaux de Gâtine	Bernard PAILLAT
						Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique	Isabelle DESDORIDES
7	Public	Monsieur	SOULARD	Jackie	Vice-Président		
8	Public	Monsieur	CHARRON	René	Président	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	René GIRARD
9	Public	Monsieur	COURTIER SOUTY-	Pierre	directeur	ONF	Bruno BOUCHEIX
10	Public	Madame	GROSSET	Catherine	Président	Université de Poitiers - U.M.R.- CNRS	Frédéric GRANDJEAN